

PERSONNES ABSENTES POUR UNE LONGUE DURÉE

- 1 - Militaires du contingent
- 2 - Militaires de carrière en caserne ou en camp
- 3 - Élèves internes
- 4 - Étudiants en cité ou en foyer
- 5 - Jeunes gens dans un foyer de jeunes travailleurs
- 6 - Détenus
- 7 - Personnes en déplacement de longue durée (coopération, chantiers,...)
- 8 - Malades, handicapés en établissement hospitalier, hôpital psychiatrique, maison de convalescence, de repos
- 9 - Autres absents de longue durée

OCCUPATION PRINCIPALE AU MOMENT DE L'ENQUÊTE

- 0 - Exerce un métier mais est en congé de longue durée actuellement
- 1 - Exerce un métier, a un emploi (sauf aide familial)
- 2 - Aide familial
- 3 - Militaire du contingent
- 4 - Étudiant ou élève
- 5 - Retraité ou retiré des affaires
- 6 - Est sans travail et recherche un emploi mais a déjà exercé une activité professionnelle
- 7 - Est sans travail et recherche un emploi mais n'a jamais exercé d'activité professionnelle
- 8 - Est sans travail, ne recherche pas d'emploi mais a déjà exercé une activité professionnelle
- 9 - Est sans travail, ne recherche pas d'emploi et n'a jamais exercé d'activité professionnelle

MOYEN DE TRANSPORT EMPRUNTÉ POUR LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS

- 10 - Exclusivement à pied
- 21 - Bicyclette
- 22 - Deux-roues à moteur
- 23 - Voiturette, tricycle ou quadricycle à moteur (véhicule à moteur, à 3 ou 4 roues, pouvant être conduit sans permis)
- 30 - Voiture
- 41 - Fourgonnette, camionnette
- 42 - Camion
- 43 - Tracteur
- 51 - Car de ramassage de l'employeur
- 52 - Car de ramassage scolaire ou universitaire
- 60 - Taxi
- 71 - Train
- 73 - R E R (Réseau Express Régional : en région parisienne)
- 74 - Métro
- 81 - Autocar (autre que car de ramassage), bus
- 90 - Autre véhicule

MOYEN DE TRANSPORT EMPRUNTÉ PAR LES ABSENTS DE LONGUE DURÉE

- 21 - Bicyclette
- 22 - Deux-roues à moteur ►► indiquer lequel
- 23 - Voiturette, tricycle ou quadricycle à moteur (véhicule à moteur, à 3 ou 4 roues, pouvant être conduit sans permis)
- 31 - Voiture du ménage ►► indiquer laquelle
- 32 - Voiture d'entreprise ou d'administration
- 33 - Voiture louée pour une courte durée (moins de 3 mois)
- 34 - Voiture d'un parent, ami, collègue, autre (1)
- 41 - Fourgonnette, camionnette (1)
- 42 - Camion (1)
- 43 - Tracteur
- 51 - Car de ramassage de l'employeur
- 52 - Car de ramassage scolaire ou universitaire
- 60 - Taxi
- 71 - Train
- 72 - Voiture sur train (train auto-couchettes, train auto-express)
- 73 - R E R (Réseau Express Régional : en région parisienne)
- 74 - Métro
- 81 - Autocar (autre que car de ramassage), bus
- 82 - Avion
- 83 - Bateau
- 90 - Autre véhicule

(1) Si la personne est habituellement prise en stop, le préciser

carte 4

carte à utiliser
exclusivement par
l'enquêteur

MOYEN DE TRANSPORT
code à utiliser lors du ramassage
du carnet « Voiture »

- 0 - Sans objet, le conducteur n'est pas descendu de voiture
- 1 - Exclusivement à pied
- 2 - Deux-roues ; tricycle ou quadricycle à moteur, voiturette
- 3 - Voiture (autre que la voiture étudiée)
- 4 - Véhicule utilitaire (fourgonnette, camionnette, camion : autres que le véhicule étudié)
- 5 - Car de ramassage (de l'employeur, scolaire, universitaire)
- 6 - Taxi
- 7 - Train, métro, RER (Réseau Express Régional : en région parisienne)
- 8 - Autocar (autre que car de ramassage), bus
- 9 - Autre véhicule (avion, bateau, etc.)

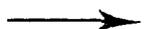


carte 4

carte à utiliser
exclusivement par
l'enquêteur

MOTIF DE L'ARRET
code à utiliser lors du ramassage
du carnet « Voiture »

1 - Rentrer chez soi (au domicile du ménage)
2 - Aller à son lieu de travail habituel
3 - Aller à son lieu d'études habituel
4 - Accompagner (aller chercher) quelqu'un à son lieu de travail ou d'études
5 - Accompagner (aller chercher) quelqu'un à une gare, une station de métro, un arrêt de bus, de car...
6 - Accompagner (aller chercher) quelqu'un à son domicile
7 - Accompagner (aller chercher) quelqu'un dans un autre lieu
8 - Motif professionnel ou d'études (dans un lieu différent du lieu de travail ou d'études habituel)
9 - Tournée professionnelle (à indiquer uniquement dans le cas où les déplacements sont brefs et répétitifs)
10 - Prendre son repas durant la journée de travail (ou scolaire), repas d'affaire
11 - Effectuer des achats
12 - Recevoir des soins médicaux ou personnels (médecin, coiffeur, sauna, bain public, etc.)
13 - Effectuer des formalités, démarches administratives ou autres
14 - Aller au restaurant, café, salon de thé, buvette
15 - Aller voir un spectacle : film, match sportif ; écouter un concert ; aller à un musée, une exposition, une conférence (non professionnelle) ; autres activités culturelles
16 - Aller à une fête de village, de quartier : aller au bal, en boîte de nuit, en un autre lieu de loisirs : bowling, bridge, billard, etc.
17 - Aller à une cérémonie religieuse, civile ; aller à une réunion d'association, de parti, etc.
18 - Faire du sport
19 - Rendre visite, aller chez des parents, amis, voisins à leur domicile
20 - Aller voir des membres du ménage, des parents, des amis dans un autre lieu
21 - Aller à sa résidence secondaire
22 - Prendre du carburant
23 - Panne, accident de la voiture
24 - Autre motif : affaires personnelles ou loisirs non désignés ailleurs, promenade, etc.



carte 5

carte à utiliser
exclusivement par
l'enquêteur

MOYEN DE TRANSPORT
code à utiliser lors du ramassage
du carnet « individuel de trajets »

(Tous les moyens de transport inscrits sur le carnet doivent pouvoir
être ventilés dans cette nomenclature)

- 10 - A pied
- 21 - Bicyclette
- 22 - Deux-roues à moteur ►► indiquer lequel
- 23 - Voiturette, tricycle ou quadricycle à moteur (véhicule à moteur, à 3 ou 4 roues pouvant être conduit sans permis)
- 31 - Voiture du ménage ►► indiquer laquelle
- 32 - Voiture d'entreprise ou d'administration
- 33 - Voiture louée pour une courte durée (moins de 3 mois)
- 34 - Voiture d'un parent, ami, collègue, autre
- 41 - Fourgonnette, camionnette
- 42 - Camion
- 43 - Tracteur
- 51 - Car de ramassage de l'employeur
- 52 - Car de ramassage scolaire ou universitaire
- 60 - Taxi
- 71 - Train
- 72 - Voiture sur train (train auto-couchettes, train auto-express)
- 73 - R E R (Réseau Express Régional : en région parisienne)
- 74 - Métro
- 81 - Autocar (autre que car de ramassage), bus
- 82 - Avion
- 83 - Bateau
- 90 - Autre véhicule



carte 5

carte à utiliser
exclusivement par
l'enquêteur

MOTIF DE L'ARRET

code à utiliser lors du ramassage du carnet « individuel de trajets »

0 - Prendre un moyen de transport

1 - Rentrer chez soi (au domicile du ménage)

2 - Aller à son lieu de travail habituel

3 - Aller à son lieu d'études habituel

4 - Accompagner (aller chercher) quelqu'un à son lieu de travail ou d'études

5 - Accompagner (aller chercher) quelqu'un à une gare, une station de métro, un arrêt de bus, de car...

6 - Accompagner (aller chercher) quelqu'un à son domicile

7 - Accompagner (aller chercher) quelqu'un dans un autre lieu

8 - Motif professionnel ou d'études (dans un lieu différent du lieu de travail ou d'études habituel)

9 - Tournée professionnelle (à indiquer uniquement dans le cas où les déplacements sont brefs et répétitifs)

10 - Prendre son repas durant la journée de travail (ou scolaire), repas d'affaire

11 - Effectuer des achats

12 - Recevoir des soins médicaux ou personnels (médecin, coiffeur, sauna, bain public, etc.)

13 - Effectuer des formalités, démarches administratives ou autres

14 - Aller au restaurant, café, salon de thé, buvette

15 - Aller voir un spectacle : film, match sportif ; écouter un concert ; aller à un musée, une exposition, une conférence (non professionnelle) ; autres activités culturelles

16 - Aller à une fête de village, de quartier : aller au bal, en boîte de nuit, en un autre lieu de loisirs : bowling, bridge, billard, etc.

17 - Aller à une cérémonie religieuse, civile ; aller à une réunion d'association, de parti, etc.

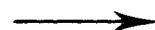
18 - Faire du sport

19 - Rendre visite, aller chez des parents, amis, voisins à leur domicile

20 - Aller voir des membres du ménage, des parents, des amis dans un autre lieu

21 - Aller à sa résidence secondaire

24 - Autre motif : affaires personnelles ou loisirs non désignés ailleurs, promenade etc.



carte 6

carte à utiliser
exclusivement par
l'enquêteur

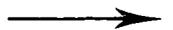
Énoncer la liste ci-dessous à l'issue du ramassage des fiches de dépenses.

Ceci permettra :

- de mettre en évidence des oublis purs et simples,
- de préciser certaines dépenses,
- de ventiler des dépenses regroupées à tort.

N'AVEZ-VOUS PAS OUBLIÉ ?

- des achats de carburant,
- des vidanges, graissages, des dépenses d'entretien et de vérification d'un véhicule,
- des dépenses de parking, parc-mètre, garage,
- des dépenses de péage autoroutier ou autre (ponts, etc.),
- des achats de pièces détachées, autoradio, accessoires du véhicule,
- des locations de pièces détachées (pneus à clous par exemple),
- des locations de véhicules (voiture, deux-roues, véhicule utilitaire) et les frais concernant un véhicule prêté par des parents, amis, par l'employeur, etc.,
- l'achat d'un nouveau véhicule et les frais d'utilisation correspondants,
- des achats de tickets, cartes, des paiements d'abonnements sur un moyen de transport,
- le paiement d'un voyage organisé : c'est le cas lorsqu'une dépense couvrant à la fois le transport aller et retour, mais aussi d'autres prestations est effectuée auprès d'un même organisme. Préciser alors si c'est le paiement total, ou s'il s'agit des arrhes (ou du solde),
- des parcours en taxi
- des participations aux frais d'utilisation d'un véhicule



NOMENCLATURE DE DÉPENSES DE TRANSPORT

(Toutes les dépenses inscrites sur les fiches doivent pouvoir être ventilées dans cette nomenclature)

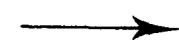
- | 1. Fiche « Voiture » | 2. Fiche « Deux-roues » | 3. Fiche « Autres dépenses » |
|--|--|--|
| 1.1. Achats de carburants et huiles | 2.1. Achats de carburants et huiles | 3.1. Achat de titres de transport, abonnements, tickets, billets... |
| 1.1.1. Essence super | 2.1.1. Essence super | 3.1.1. Métro, car, bus, tramway, RER |
| 1.1.2. Essence ordinaire | 2.1.2. Essence ordinaire | 3.1.2. Train |
| 1.1.3. Gazole | 2.1.3. Mélange deux-temps | 3.1.3. Avion |
| 1.1.4. Huiles et graisses | 2.1.4. Huiles et graisses | 3.1.4. Bateau |
| 1.2. Achats de pièces détachées et accessoires | 2.2. Achats de pièces détachées et accessoires | 3.1.5. Titres de transport permettant d'emprunter des moyens de transport figurant à des endroits différents dans la nomenclature (par exemple : carte orange) |
| 1.2.1. Pneumatiques et chambres à air | 2.2.1. Pneumatiques et chambres à air | 3.2. Dépenses pour voyages organisés (dépenses effectuées auprès d'un même organisme et couvrant à la fois le transport aller-retour et d'autres prestations). |
| 1.2.2. Autoradio (y compris montage et pièces détachées) | 2.2.2. Accessoires divers | |
| 1.2.3. Accessoires divers | 2.2.3. Toutes autres pièces détachées | |
| 1.2.4. Toutes autres pièces détachées | 2.3. Entretien, révisions, réparations | |
| 1.3. Entretien, révisions, réparations | 2.3.1. Vidange, graissage | |
| 1.3.1. Vidange, graissage | 2.3.2. Autres dépenses d'entretien, vérifications | |
| 1.3.2. Autres dépenses d'entretien, vérifications | 2.3.3. Réparations | |
| 1.3.3. Réparations, y compris remorquage | 2.4. Autres dépenses concernant le deux-roues | 3.3. Autres dépenses |
| 1.4. Autres dépenses concernant la voiture | 2.4.1. Parking et garage | 3.3.1. Taxi |
| 1.4.1. Parking, garage, parc-mètre | 2.4.2. Assurance | 3.3.2. Achat ou location longue durée (3 mois au moins) d'un véhicule (voiture, véhicule utilitaire) |
| 1.4.2. Assurance | 2.4.3. Vignette | 3.3.3. Location d'une voiture et frais d'utilisation (ou participation à l'ensemble de ces frais) |
| 1.4.3. Vignette | 2.4.4. Transport du deux-roues sur train ou bateau | 3.3.4. Location d'un petit véhicule utilitaire (P.T.A.C. inférieur à 3,5 T) et frais d'utilisation (ou participation à ces frais) |
| 1.4.4. Transport de la voiture sur train ou bateau | 2.4.5. Autres dépenses | 3.3.5. Frais d'utilisation d'un véhicule prêté par parents, amis, employeur, etc. |
| 1.4.5. Achat d'un véhicule, versement d'une mensualité | | 3.3.6. Achat de bicyclettes |
| 1.4.6. Autres dépenses | | 3.3.7. Autres dépenses |

carte **6**

carte à utiliser
exclusivement par
l'enquêteur

**MOTIF
POUR LEQUEL
LA DEPENSE
EST
EFFECTUÉE**

1. Motif privé
2. Motif professionnel



MOTIF PRIVÉ DÉTAILLÉ

1. Salon, exposition, festival, congrès
2. Pratique d'un sport (ski, voile, etc.)
3. Assister à un évènement familial (mariage, décès, etc.)
4. Aller voir des parents proches
5. Aller voir des parents éloignés ou des amis
6. Raison de santé (cure, consultation de spécialiste)
7. Rejoindre un lieu de vacances, tourisme, promenade,
8. Régler des affaires personnelles (démarches administratives, achats)
9. Autre motif privé : préciser

MOTIF PROFESSIONNEL DÉTAILLÉ

1. Conduire ou suivre un stage, assister à une conférence, un congrès, une exposition professionnelle
2. Contacts professionnels avec une personne appartenant à la même société ou administration mais d'un établissement différent (par exemple filiale, maison-mère, etc.)
3. Rendez-vous avec un fournisseur ou un sous-traitant
4. Rendez-vous avec un client
5. Recherche d'une clientèle sans rendez-vous (tourné professionnelle d'un V.R.P. par exemple)
6. Contacts (ou réunion) professionnels avec un autre organisme
7. Autre motif professionnel : préciser



MOYEN DE TRANSPORT EMPRUNTÉ

LORS DE LONGS DÉPLACEMENTS

- 21 - Bicyclette
- 22 - Deux-roues à moteur ►► indiquer lequel
- 23 - Voiturette, tricycle ou quadricycle à moteur (véhicule à moteur, à 3 ou 4 roues, pouvant être conduit sans permis)
- 31 - Voiture du ménage ►► indiquer laquelle
- 32 - Voiture d'entreprise ou d'administration
- 33 - Voiture louée pour une courte durée (moins de 3 mois)
- 34 - Voiture d'un parent, ami, collègue, autre (1)
- 41 - Fourgonnette, camionnette (1)
- 42 - Camion (1)
- 60 - Taxi
- 71 - Train
- 72 - Voiture sur train (train auto-couchettes, train auto-express)
- 81 - Car, bus
- 82 - Avion
- 83 - Bateau
- 90 - Autre véhicule : préciser

(1) Si la personne a été prise en stop, le préciser

MODE DE TRANSPORT EN TRAIN

- 1. Train de jour en première classe
- 2. Train de jour en deuxième classe
- 3. Train de nuit en première classe
- 4. Train de nuit en deuxième classe

MODE D'HÉBERGEMENT

- 1. Sans objet (pas de nuit passée en dehors du domicile, ou nuits passées en déplacements)
- 2. Hôtel, pension de famille
- 3. Maison ou appartement possédé par le ménage
- 4. Maison ou appartement détenu en multi-propriété
- 5. Maison, appartement, pièce louée, chez l'habitant
- 6. Chez des parents ou amis, dans leur résidence principale
- 7. Chez des parents ou amis, dans leur résidence secondaire
- 8. Gîte, refuge, auberge de jeunesse
- 9. Camping (tente ou caravane, camping-car)
- 10. Autre mode d'hébergement (roulotte, péniche, belle étoile, etc.)



MOYEN DE TRANSPORT EMPRUNTÉ LORS DES DÉPLACEMENTS DE WEEK-END

- 21 - Bicyclette
- 22 - Deux-roues à moteur ►► indiquer lequel
- 23 - Tricycle ou quadricycle à moteur, voiturette (véhicule à moteur à 3 ou 4 roues, pouvant être conduit sans permis)
- 31 - Voiture du ménage ►► indiquer laquelle
- 32 - Voiture d'entreprise ou d'administration
- 33 - Voiture louée pour une courte durée (moins de 3 mois)
- 34 - Voiture d'un parent, ami, collègue, autre (1)
- 41 - Fourgonnette, camionnette (1)
- 42 - Camion (1)
- 43 - Tracteur
- 51 - Car de ramassage de l'employeur
- 52 - Car de ramassage scolaire ou universitaire
- 60 - Taxi
- 71 - Train
- 72 - Voiture sur train (train auto-couchettes, train auto-express)
- 73 - R E R (Réseau Express Régional : en région parisienne)
- 74 - Métro
- 81 - Autocar (autre que car de ramassage), bus
- 82 - Avion
- 83 - Bateau
- 90 - Autre véhicule

(1) Si la personne est habituellement prise en stop, le préciser

FRÉQUENCE DES SORTIES OU DES ACTIVITÉS DE WEEK-END DURANT LES 12 DERNIERS MOIS

- 1 - Plus de 30 fois
- 2 - De 11 à 30 fois
- 3 - De 6 à 10 fois
- 4 - De 1 à 5 fois
- 5 - Aucune